

**AGREMENT DE DIRECTION
ARRETE N° 2021-42**

**Institut de formation en soins infirmiers (IFSI)
Institut de formation d'aides-soignants (IFAS)
Institut de formation d'auxiliaires de puériculture (IFAP)
Ecole de puériculture
du Campus AP-HP PICPUS**

de l'Assistance Publique des Hôpitaux de Paris (AP-HP)
Centre de la formation et du développement des compétences (CFDC)
Campus Picpus – 33, boulevard de Picpus – C21705 – 75571 Paris cedex 12

- VU** le code de la santé publique et notamment ses articles L.4383-3, R.4383-4 et R.4383-5
- VU** l'arrêté n°19-24 du 29 janvier 2019 portant délégation de signature du Pôle Transfert, Recherche, Enseignement Supérieur et Orientation en Réseaux ;
- VU** l'instruction favorable par les services régionaux du dossier de demande reçu le 16 février 2021 ;
- VU** l'avis du Directeur de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France en date du 16 mars 2021 ;

La Présidente du Conseil Régional décide :

Article 1 :

Monsieur Thierry COLLIN-DOLLÉ, est agréé en qualité de Directeur des Instituts de formation en soins infirmiers, d'aides-soignants et d'auxiliaires de puériculture, ainsi que de l'Ecole de puériculture du Campus AP-HP Picpus, situés 33, boulevard de Picpus à Paris.

Fait à Saint-Ouen-sur-Seine en 3 exemplaires originaux
Le 19 mars 2021

La Présidente du Conseil Régional,
Madame Valérie Péresse

Par délégation,

La Cheffe du Service des Relations avec les organismes
Valérie VARAULT

